

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Octidi 28 Pluviôse, an V.

(Jeudi 16 Février 1797).

Mise en réquisition de dix mille paysans pour travailler aux fortifications de Dusseldorf, aux ouvrages de la tête de Neuwied. etc. — Départ du prince Charles pour l'Italie. — Protection accordée par le roi de Prusse aux villes de Hambourg, Bremen et Lubeck. — Lettre sur la situation des colonies. — Pétition d'un grand nombre de citoyens de Toulouse. — Discussion à ce sujet.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Rome, le 18 janvier.

On continue à recruter avec beaucoup de rigueur, tant pour la cavalerie que pour l'infanterie. La semaine prochaine, outre l'escadron du capitaine Girard, 800 hommes d'infanterie partiront pour la Romagne, & seront bientôt suivis d'un autre corps de même nombre. Toute la cavalerie partira aussi bientôt, parce qu'on sent qu'elle sera sur-tout nécessaire pour défendre un pays de plaines. Dans cette vue, on augmente tous les jours les dragons & les volontaires.

Après le départ de toutes les troupes de ligne, les milices civiques feront de nouveau le service de la capitale; & comme le nombre actuel ne suffiroit pas, on l'augmentera considérablement. — On assure qu'il paroitra bientôt un édit qui obligera tout le monde, sans en excepter les ecclésiastiques, à se faire inscrire dans la milice civique. Comme il s'agit de défendre la religion & la patrie, personne ne peut s'exempter du service.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 1^{er} février.

Le roi de Prusse vient de faire comprendre dans la ligne de démarcation stipulée par le traité de Bâle, les villes anséatiques de Bremen, Lubeck & Hambourg, qui vont trouver dans le secours de ce monarque un appui respectable contre les menaces de l'Espagne.

Le prince Charles va passer à l'armée d'Italie. Le fameux général Mack a aussi quitté Vienne pour rejoindre ce prince; mais ils arriveront trop tard, & ne trouveront que les débris d'une armée nombreuse qui devoit reconquérir toute l'Italie.

ANGLETERRE.

De Londres, le 9 février.

Suivant les lettres arrivées il y a deux jours par le paquebot de Lisbonne, les troupes espagnoles s'étoient éloignées des frontières du Portugal & s'étoient retirées dans l'intérieur, vers le milieu du mois de janvier. Les

Portugais paroissent rassurés sur les craintes d'une guerre qu'ils ont un grand intérêt à éviter. C'est en effet une combinaison politique difficile à expliquer que ces démonstrations hostiles de l'Espagne contre le Portugal, envers lequel elle n'a aucun grief à alléguer, tandis que beaucoup de relations d'alliances & d'intérêts communs devoient unir étroitement ces deux cours. Mais on ne peut douter que le cabinet de Madrid n'ait été entraîné malgré lui dans des mesures très-opposées à ses vrais intérêts, par l'ascendant impérieux de la puissance qui l'a forcé à la paix. La révélation future de quelques articles secrets expliquera un jour ces mystères de la politique nouvelle.

Les nouvelles d'Irlande annoncent qu'on y est entièrement rassuré, & que le parti de l'opposition est devenu plus modéré dans ses déclamations contre le gouvernement. Il n'est pas douteux en même-temps que le ministère sent la nécessité de se prêter aux demandes les plus pressantes comme les plus légitimes des irlandais.

Les fonds se soutiennent. Les Ann. à 3 pour 100 consol. se sont faites aujourd'hui à $54 \frac{1}{2} \frac{5}{8}$.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 24 pluviôse.

Les lettres des bords du Rhin portent que près de dix mille paysans y ont été mis en réquisition pour travailler aux fortifications de Dusseldorf, aux ouvrages de la tête de pont de Neuwied, & à ceux d'une nouvelle tête de pont que l'on construit en ce moment près de Gremlinghausen, & qui ne le cédera en rien pour la force à la première. A cela près, tout est assez tranquille de part & d'autre: les Autrichiens occupent sur la rive droite du Rhin une ligne de postes près de Mallein, & les Français sont à une portée de fusil des avant-postes ennemis. Les mêmes lettres ajoutent qu'il va arriver incessamment sur le Bas-Rhin une forte partie de l'armée commandée par l'archiduc Charles; déjà tout est préparé pour la recevoir.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DE LOIR ET CHER.

Extrait d'une lettre de Vendôme, du 22 pluviôse.
L'esprit de cette ville est plus calme que je ne l'avois

« en ; les terroristes n'y intriquent que sourdement ; ils se ménagent l'entrée dans toutes les auberges & connoissent toutes les personnes qui arrivent dans cette ville , en prenant communication du registre où l'on inscrit les noms des voyageurs.

Le citoyen Vieillard , accusateur national , est de retour ici : plusieurs papiers ont annoncé qu'il avoit failli être assassiné à son arrivée à Paris , & qu'on avoit été obligé de lui donner une escorte pour son retour ; rien n'est plus faux ; il n'a éprouvé aucune espece d'accident. Lorsqu'il eut passé par Châteaudun , des partisans de Babeuf témoignèrent leur regret de ne pas en avoir été instruits. « Il n'auroit pas passé comme cela , dirent-ils , nous aurions demandé à ce b. . . . la son passe-port ». Au reste , ils paroissent ivres lorsqu'ils ont tenu ce propos.

Lebois , imprimeur de *l'Ami du Peuple* , est aussi à Vendôme , où il a été assigné comme témoin ; il paroît qu'il sert d'espion aux babouvistes , pour les instruire des voyageurs qui arrivent dans les auberges.

De Paris , le 27 pluviôse.

Les suicides deviennent tous les jours plus fréquens. Les journaux ont déjà annoncé celui du citoyen Cabany , chirurgien , âgé de 68 ans , qui s'est brûlé la cervelle. Une femme enceinte de six mois , rue Favard , se jette par la fenêtre , d'un 5^e étage.

Une autre , rue Saint-Médard , se précipite dans un puits.

Le 22 , en plein jour , un particulier se jette dans le Seine sous une des arcades du pont de la Révolution.

Enfin une jeune femme de Chelles , près Corbeil , vient de se tuer de deux coups de couteau . . . !

C'est par inattention , qu'en imprimant hier l'article de la proclamation sur la prise de Mantoue , on a oublié d'imprimer une phrase qui y étoit jointe , & où l'on annonçoit que le récit étoit transcrit du *Républicain Français*.

Copie d'une lettre écrite au citoyen Pénieres , membre du conseil des cinq cents.

Cap Français , le 27 vendémiaire , an 5.

Je vous écris , mon cher Pénieres , du milieu des torches & sous les poignards. La colonie est dans une subversion générale ; & cela par la faute d'un seul homme qui , pendant son autorité , a voulu perdre la chose publique : il va cependant être admis au nombre des représentans. Robespierre l'étoit aussi , quoique moins féroce que lui. Il a tout insurgé , fait tout incendier , & pas un européen ne lui a échappé , si ce n'est dans quelques villes. Il a démoralisé tous les noirs ; & si la république n'envoie promptement des forces imposantes , c'en est fait de la colonie.

Je donne des détails à votre collègue Laréveillere-Lépaux ; lisez-les , frémissez & secourez-nous.

Salut & amitié. *Signé, VERENIAUD.*

De la Révolution Française , par M. Necker ; chez Maret , palais Egalité.

Le peu d'espace que laisse ce journal ne permet pas d'offrir un extrait aussi étendu que l'exigeroient la célébrité de l'auteur & l'importance des matières ; mais une indication sommaire peut suffire ; car il importe de recommander la lecture de l'ouvrage , & non d'en dispenser.

M. Necker rappelle d'abord ce qui a précédé & nécessité l'ouverture des états-généraux , les actes principaux de l'assemblée constituante , les opérations de son ministère , les mesures qu'il a fait adopter , celles qu'il a combattues , & les motifs qui ont déterminé ou ses avis ou ses objections.

Il retrace ensuite les événemens les plus remarquables qui ont eu lieu depuis la première législature jusqu'à la fin de la convention.

A ce précis historique succèdent des observations sur la constitution de 1795 ;

Il termine par des réflexions philosophiques sur l'égalité.

Aucune de ces quatre parties n'est étrangère aux autres ; elles sont même liées par la suite des faits , ainsi que par l'ordre des idées : cependant on peut les considérer séparément , d'autant plus que chacune d'elles a un caractère distinct & une couleur qui lui est propre.

Dans la première , vous serez frappé de l'habileté avec laquelle l'auteur remonte , sous un jour nouveau , des questions qu'on croyoit épuisées , & de l'intérêt qu'il ramène sur ces jeux cruels de l'esprit de parti , dont les calamités postérieures avoient détaché le souvenir. Vous le serez particulièrement de l'extrême simplicité de sa discussion sur tout ce qui lui est personnel. Cette simplicité , qui bien plus sûrement que la modestie dont l'imitation est si facile & l'abus si commun , invite à la confiance , est dans sa pensée comme dans son langage , jamais il n'en a employé un moins élevé ; jamais il ne s'est présenté dans cet abandon qui sied si parfaitement à l'homme de bien qui n'a rien à dissimuler.

Lorsqu'il est forcé de parler des personnes dont il a eu le plus à se plaindre , il le fait sans amertume ; il ne se rend pas partie ; il ne se constitue pas juge ; il raconte plus qu'il n'accuse ; on voit que s'il n'a pu oublier la haine , il a pardonné l'injure ; & après avoir confondu les mensonges semés par la haine , recueillis par la crédulité & répandus par des hommes dont les souffrances ont corrompu la justice , il laisse échapper ces paroles profondément douloureuses , qui ne permettent pas plus de douter de la pureté de sa conscience que des peines de son cœur.

« Ah ! je le dis aux ennemis que je n'ai pas mérités , je le dis pour leur faire plaisir : c'est en vain que j'ai défendu , que je défends encore & toujours de bonne foi , les diverses parties de ma conduite publique ; c'est en vain que mes souvenirs me retracent le zèle & l'esprit pur dont je fus animé ; il me suffit d'avoir été placé par la fortune au milieu des antécédens de tant de crimes & de tant de fureurs , pour être à jamais malheureux. Je me reproche en ce moment jusqu'aux sentimens d'espérance , que je partageois avec toute la France à la première aurore des états-généraux ; & comblant par mes regrets la distance de cette époque au tems présent , les difficultés de la prévoyance s'effacent insensiblement de mes yeux , & il m'arrive de me demander compte de toutes les pensées que je n'ai pas eues , de tous les présages qui m'ont échappé ».

La seconde partie reporte nos regards vers ces tems dont la mort & l'effroi s'étoient fait l'horrible partage ; la marche de l'historien est rapide , son ton animé , ses tableaux énergiques. Tantôt il livre au mépris les sottises de l'orgueil ; tantôt il vone à l'exécration les fureurs des décevirs ; tantôt encore il implore la pitié en faveur de

l'innocence ; il signale par ces mots terribles les commémorations de la domination de Robespierre : « Ce sont des » taches de sang qui vont nous servir de guides ; & les » trophées du crime ; les autels dévoués aux furies , seront » les pierres numéraires qui marqueront notre route ». A mesure que la tyrannie grandit & que le malheur s'étend , son indignation s'accroît , son attendrissement augmente , son récit prend les formes dramatiques ; & lorsque , au milieu de tant de scènes lamentables , il en distingue que nos annales sont aussi condamnées à distinguer , il porte le pathétique à un tel degré , que l'émotion qu'il produit excéderoit la force des êtres sensibles , s'ils ne trouvoient des larmes.

Les remarques sur la constitution de 1795 attestent un grand sens , un sagacité pénétrante & une rare modération : on croit plutôt entendre la voix d'un ami qui conseille , que celle d'un censeur qui réprovoque : les imperfections qu'il relève , il les attribue , non pas à la faiblesse d'une commission dont les membres lui semblent dignes d'éloges , mais aux principes qu'ils étoient obligés de suivre , & à des dispositions qu'il ne leur étoit pas permis d'attaquer. Loin de nous décourager , il annonce que notre gouvernement peut se maintenir , il enseigne les précautions qu'il faut employer ; en nous entretenant de nos finances , il dit : « Français , puisqu'il faut toujours vous » aimer , je vous donne deux secrets ; veuillez les accep- » ter , & vous en servirez constamment : la franchise & » la fidélité , voilà les vertus qui constituent le génie de » l'administration financière ».

L'examen de notre constitution le conduit à comparer avec elle la république fédérative des américains & la monarchie tempérée de l'Angleterre ; & de ce rapprochement sortent des lumières nouvelles & de hautes leçons.

Dans les réflexions philosophiques sur l'un des principes qui a le plus servi à remuer le monde , celui de l'égalité , M. Necker avance , 1°. qu'elle est incompatible avec l'ordre public ; 2°. qu'elle contrarie essentiellement la liberté ; 3°. qu'elle est en opposition avec la morale ; 4°. qu'elle ne peut s'accorder avec le bonheur individuel.

On ne peut offrir une analyse plus complète , envisager son objet sous plus de rapports , serrier ses adversaires de plus près & les accabler en général sous des arguments plus irrésistibles.

Il fait aussi de la métaphysique ; ce n'est pas , il est vrai , cette métaphysique de destruction à l'usage de ces novateurs qui , pour errer plus commodément dans les plaines illimitées de l'abstraction , se sont débarrassés du soin difficile de pourvoir à l'application de leur théorie , & qui se sont conduits comme les chefs d'une horde barbare en provoquant l'uniformité par un rabaissement universel (1).

Celle de M. Necker a pour appui l'expérience & pour but le bonheur ; il connoît la nature humaine & sait qu'il faut composer avec sa faiblesse ; il ne néglige pas , dans ses calculs politiques , comme des fractions de peu d'importance , l'étendue d'un pays , sa population , ses ressources , les mœurs , les usages , le caractère de ses habitans ; & pour rendre l'ordre social indestructible , il l'environne du triple lien de la religion , de la morale & de l'opinion.

Combien de genres de beautés , & toutes d'un ordre

supérieur ; dans le livre dont je rends compte le charme de la sensibilité & l'éclat de l'esprit , une logique ferme & une éloquence entraînant , une vue perçante & un jugement sûr , une censure vigoureuse & une mesure parfaite , les mouvemens variés dans le style , l'imagination dans l'expression , & l'art que possèdent seuls les grands écrivains de donner à la pensée le trait qui la grave dans la mémoire.

Ici , comme dans tous les écrits de M. Necker , depuis celui où il a décomposé des élémens de finances jusqu'à ceux où il a discuté les premiers intérêts de la société , on retrouve cette idée si heureuse , & qui , je crois , lui appartient exclusivement , celle d'unir la morale à toutes ses conceptions ; de la foudre , si je puis m'exprimer ainsi , dans tous les sujets qu'il traite , & de s'aider constamment de son secours pour attirer , par la douceur de la persuasion , ceux qu'il n'a pu déterminer par la force du raisonnement.

Peut-être seroit-il à souhaiter que M. Necker , dans une seconde édition , resserrât quelques sections ; qu'il fût plus avare de cette figure , que les orateurs appellent l'énumération des parties ; qu'il fit disparaître des locutions qui paroissent trop familières pour la gravité du sujet , un petit nombre de termes hasardés , quelques répétitions de choses & de mots , & qu'il revît cette composition avec la sévérité qui n'a rien laissé à reprendre ni à désirer dans le traité sur le pouvoir exécutif.

On observera que j'ai employé la formule du doute , en proposant à l'auteur quelques changemens , & que j'ai été bien plus confiant lorsque je l'ai loué ; mais quand on prononce sur un ouvrage d'un si rare mérite , on est plus sûr d'avoir raison dans les éloges que dans la critique.

JOSEPH BLUNER.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Suite de la séance du 26 pluviôse.

Après la lecture de l'article VII sur les délits de la presse , qui est conçu comme il suit : « Il y a aussi » responsabilité & action contre celui qui reproduit dans » un écrit imprimé des imputations offensantes , encore » qu'il ait cité les écrits dont il les a tirés , & même » qu'il y ait ajouté des réflexions atténuantes », Dumolard a la parole & dit : Je n'ai point combattu les articles précédens , parce que j'ai respecté la décision du conseil qui s'est déclaré pour le système de Siméon ; mais je crois devoir combattre l'article proposé , parce qu'il me paroît le tombeau de la liberté de la presse. Si vous l'adoptez , il s'en suivra qu'il ne sera plus permis d'écrire l'histoire.

En effet , celui qui s'imposera cette tâche , devra rapporter toutes les opinions émises sur tel ou tel individu qui se sera fait remarquer , par une action bonne ou mauvaise.

J'avoue que cette disposition seroit très-commode pour ceux qui , ne pouvant échapper à leurs remors , voudroient du moins échapper au burin de l'histoire , & faire oublier leurs forfaits. Je demande la question préalable.

Réal. — On ne peut se dissimuler que ce article n'entraîne quelques inconvéniens ; mais il est incontestable que la loi seroit inutile si vous adoptiez la question préalable ; car dès qu'une calomnie seroit imprimée dans un écrit , tous les écrivains pourroient impunément la copier. Quant à l'histoire , nous donnerons dans des tems plus calmes , plus de latitude à la recherche de la vérité.

(1) 4^e vol. , pag. 330.

Pelat (de la Lozere). — Si l'article VII est adopté, il en résultera que nous ne pourrons pas connoître ce que pensent les puissances étrangères de notre gouvernement ou de nos loix ; car, il ne sera pas permis à nos écrivains de nous le faire connoître. Nous ne pourrions donc en avoir connoissance que par nos journaux officiels, & dès-lors nous serons sous la dépendance absolue du gouvernement.

Gardy pense comme Réal, que tout le projet seroit inutile si cet article étoit rejeté. Il lui paroît aussi nécessaire pour la tranquillité publique que la plus éclatante victoire.

L'article VII est adopté comme le voici :

8°. Lorsque des imputations auront été faites par lettres initiales, indication de lieu, de tems, de profession, de fonctions & autres especes de désignations indirectes, le citoyen qui se croira lésé demandera à l'auteur si c'est lui qu'il a désigné : si l'auteur dit *oui*, il y aura lieu à l'action : s'il dit *non*, il n'y aura pas lieu à poursuite.

Duprat demande qu'il soit fait un article additionnel, par lequel les ambassadeurs des puissances étrangères soient garantis contre la calomnie. Renvoyé à la commission.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LIGERET.

Séance du 26 pluviôse.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution du 17 nivôse, concernant les reprises faites sur l'ennemi par les troupes de la république.

Le conseil rejette la résolution.

Le conseil reçoit & approuve de suite une résolution d'hier, qui accorde des fonds pour l'achèvement de la nouvelle salle du conseil des cinq-cents.

Il reçoit & approuve une résolution d'hier, qui charge le directoire d'envoyer chaque mois l'état des biens soumissionnés en exécution de la loi du 28 ventôse.

Le conseil a reçu ensuite sur la conspiration les mêmes pieces que le conseil des cinq cents.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 27 pluviôse.

Les citoyens Brohier, Lavaux, Boirot jeune, Thomani & Pelignot, nommés à Saint-Domingue députés au corps législatif, écrivent au conseil pour demander que les procès-verbaux de leur élection soient vérifiés.

Le conseil ordonne le renvoi à une commission.

Un secrétaire se présente pour lire une pétition signée de quatre mille citoyens de Toulouse.

Péris (de la Haute-Garonne) dit que cette pétition ne contient que des faits exagérés, & qu'il faut attendre les renseignemens demandés au directoire.

On insiste pour la lecture ; d'autre part on crie pour l'ordre du jour, sur-tout Lesage-Senault. Le trouble regne dans le conseil ; des altercations individuelles s'élèvent. Lesage-Senault & Bion se parlent avec vivacité : ce dernier se leve & marche vers Lesage-Senault ; un huissier se jette au-devant de lui & l'arrête. Le calme se rétablit.

Bornes a la parole ; il croit que la pétition doit être

lue : les mouvemens de Toulouse ne sont pas étrangers à ceux de Paris ; Poly en arrivoit quand il a été arrêté. S'il faut être inflexible contre les royalistes, il faut montrer au peuple qu'on le sera de même contre les partisans de l'anarchie, du meurtre & du pillage.

La pétition est lue ; elle ne contient que les faits déjà connus ; mais les pétitionnaires accusent les magistrats de Toulouse d'avoir encouragé les massacres, ou du moins de les avoir soufferts avec la plus coupable indifférence.

Ils demandent au conseil qu'il rapporte l'arrêté par lequel il a passé à l'ordre du jour sur la demande formée pour que la municipalité de Toulouse fût destituée.

Thibaudeau dit que la pétition devoit être lue ; mais il croit que les principes veulent qu'on la renvoie au directoire, & qu'on rapporte l'arrêté par lequel on lui a demandé des renseignemens sur Toulouse.

Boissy est d'avis que le directoire avoit le droit de demander ces renseignemens & qu'il le devoit, ne pouvant rester indifférent aux massacres de la commune de Toulouse.

Mais, dit Bentabole, on a bien souffert que le directoire laissât sans réponse le message sur les massacres du Midi. Il a eu tort, répond Dumolard ; il doit répondre à tous les messages du conseil. Dumolard appuie les propositions de Boissy ; celles de Thibaudeau sont adoptées.

On reprend la discussion sur la presse : quelques articles sont adoptés ; mais les difficultés se multiplient contre divers autres.

Thibaudeau fait sentir que le projet est sur-tout insuffisant, quant aux représentans du peuple. Assemblera-t-on la haute-cour toutes les fois que l'un d'eux aura calomnié un citoyen, ou seront-ils investis de l'odieux privilège de calomnier impunément ?

Duprat pense qu'il faut à l'écrivain mal-à-propos traduit en justice une garantie comme à un citoyen calomnié par un écrivain.

Toutes ces observations sont renvoyées à la commission.

Bourse du 27 pluviôse.

Amsterdam.....60 $\frac{1}{4}$, 61 $\frac{3}{4}$.	Bordeaux.....1 $\frac{1}{4}$ 10 jours.
Idem courant.....59 $\frac{3}{4}$ mois.	Lausanne.....2 $\frac{3}{4}$ 3 mois.
Hambourg.....192, 190.	Londres.....25 liv.
Madrid.....11 liv. 2 s. $\frac{1}{2}$.	Inscriptions gl. 1. 9 l. 2 s. $\frac{1}{2}$, 9 l.
Madrid effective...131. 10 s.	Mandat.....24 s. $\frac{1}{2}$, 24 9 d.
Cadix.....10 s.	Or fin.....105 liv.
Cadix effective...13 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.	Ling. d'arg.....50 l. 10 s.
Gênes.....92 $\frac{1}{4}$, 91, 90 $\frac{1}{2}$.	Piastre.....5 l. 5 s. 6 d.
Livourne.....102 $\frac{1}{2}$.	Quadruple.....79 l. 10 s.
Bâle.....2 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$.	Ducat d'Hol.....11 l. 10 s.
Marseille.....idem.	Souverain...33 l. 17 s. 6 d.
Lyon.....aupair.	Guinée.....25 liv. 4 s.

Esprit $\frac{5}{8}$, 467 liv. 10 s. — Eau-de-vie 22 deg., 360 l. — Huile d'olive, 1 liv. 6 s. — Café Martinique, 2 liv. — Café Saint-Domingue, 1 liv. 16 s. $\frac{1}{2}$. — Sucre d'Hambourg, 2 l. 2 s. $\frac{1}{2}$, 4 s. — Sucre d'Orléans, 2 l., 2 l. 1 s. — Savon de Marseille, 20 s. — Chandelle, 12 s. — Poivre, 2 liv. 3 s. — Sel, 6 liv. 10 s. le cent. — Amidon, 8 s.